



**HAL**  
open science

# Le meurtre de Trebonius par Dolabella dans les Philippiques de Cicéron : corps pénétrés, jouissants, souffrants

Philippe Akar

► **To cite this version:**

Philippe Akar. Le meurtre de Trebonius par Dolabella dans les Philippiques de Cicéron : corps pénétrés, jouissants, souffrants. *Dialogues d'histoire ancienne*, 2024, S 28 (Supplément28), pp.255-265. 10.3917/dha.hs28.0255 . hal-04604567

**HAL Id: hal-04604567**

**<https://hal.science/hal-04604567v1>**

Submitted on 14 Feb 2025

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution 4.0 International License

LE MEURTRE DE TREBONIUS PAR DOLABELLA DANS LES *PHILIPPIQUES*  
DE CICÉRON : CORPS PÉNÉTRÉS, JOUISSANTS, SOUFFRANTS

Philippe AKAR  
ANHIMA (Anthropologie et Histoire des Mondes Antiques), UMR 8210, France  
p.akar@free.fr

Vers la fin février 43, on apprit à Rome que Caius Trebonius, le gouverneur de la province d'Asie, avait été assassiné à Smyrne par Publius Cornelius Dolabella, consul suffect en 44, qui se dirigeait alors vers la province de Syrie qu'il devait administrer. Dès cette nouvelle connue, le Sénat se réunit et déclara Dolabella ennemi public, sur proposition de Quintus Fufius Calenus, un partisan de Marc Antoine<sup>1</sup>. Le lendemain, le Sénat se réunit de nouveau pour désigner le général qui serait chargé de la guerre contre Dolabella. Un consulaire, probablement Caius Vibius Pansa<sup>2</sup>, proposa de confier cette guerre aux consuls en charge, c'est-à-dire à lui-même et à son collègue, lorsqu'ils auraient délivré Decimus Brutus encerclé dans Modène par Marc Antoine. Cicéron prit ensuite la parole lors de cette séance et prononça le discours que nous connaissons sous le nom de *Onzième Philippique*, afin de convaincre le Sénat de confier cette guerre à Caius Cassius Longinus, qui se trouvait alors en Syrie avec une puissante armée et les ressources nécessaires pour accomplir cette mission<sup>3</sup>. Pourtant, Cicéron consacra la première partie de son discours à l'assassinat de Trebonius et notamment à la description de son supplice<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Cicéron, *Philippiques*, XII, 25 ; XIII, 5 ; Strabon, *Géographie*, XIV, 1, 37 ; Tite-Live, *Periochae*, 119, 1 ; Velleius Paterculus, *Histoire romaine*, II, 69, 1 ; 87, 3 ; Appien, *Guerres civiles*, III, 97-101 ; 253 ; IV, 248 ; Cassius Dion, *Histoire romaine*, XLVII, 29.

<sup>2</sup> P. Wuilleumier, *Cicéron, Discours XX : Philippiques V à XIV*, CUF, 1960, p. 156.

<sup>3</sup> Cicéron, *Philippiques*, XI, 30 ; Von Ortmann 1988, p. 331-338 ; Grattarola 1990, p. 130-132 ; Gotter 1996, p. 134-144 ; Drum 2008 ; Dawes 2014.

<sup>4</sup> Cicéron, *Philippiques*, XI, 1-10 ; Martin 2014.

Cette première partie de la *Onzième Philippique* paraît ainsi paradoxale : quel pouvait être l'intérêt pour Cicéron de revenir sur une question qui avait déjà été tranchée la veille par le Sénat, et dans un sens qu'il approuvait, puisque Dolabella y avait été déclaré *hostis* ? À quoi servait politiquement de faire, le lendemain de la condamnation de Dolabella par le Sénat, le récit, devant cette même assemblée, des supplices endurés par Trebonius ?

#### I- LE CORPS INTACT DE TREBONIUS

À deux reprises au début de son discours Cicéron fit le récit de la mort de Trebonius<sup>5</sup>. Selon lui, ce dernier fut arrêté sur ordre de Dolabella qui le fit torturer pendant deux jours avant que Trebonius ne soit décapité, sa tête exposée et son corps jeté à la mer. Ce récit des traitements subis par Trebonius rappelait les outrages infligés à certains membres de la classe dirigeante romaine depuis les Gracques, et surtout aux proscrits de Sylla<sup>6</sup>. Comme ce dernier vis-à-vis de ses ennemis, Dolabella aurait donc traité Trebonius comme un *hostis*, en lui infligeant le traitement réservé à un traître à la patrie. Pourtant, Cicéron n'établit pas explicitement de parallèle entre cette exécution et celles de la période des Gracques ou des proscriptions de Sylla, références qui devaient pourtant paraître évidentes à son auditoire, de même que leur omission. En revanche, dans le paragraphe suivant, il compara les tortures subies par Trebonius à celles infligées à Regulus par les Carthaginois pendant la première guerre punique<sup>7</sup>. Cicéron, évitant toute référence à un contexte de guerre civile, choisit donc d'ériger en modèle pour juger de la mort de Trebonius un héros au comportement exemplaire dans un contexte de guerre extérieure contre les plus grands ennemis qu'aient dû affronter les Romains au cours de leur histoire, les Carthaginois. Au 1<sup>er</sup> siècle, Regulus était devenu une figure exemplaire de la *fides* des Romains, du respect du serment donné, même à un ennemi, même à des Carthaginois, archétypes, dans l'historiographie romaine, de la perfidie<sup>8</sup>. Cicéron construisait ainsi l'exemplarité de Trebonius sur la confiance qu'il avait accordée à son futur assassin<sup>9</sup>. Mais l'exemplarité de Regulus consistait également

<sup>5</sup> Cicéron, *Philippiques*, XI, 5 ; 7.

<sup>6</sup> Allély 2014b ; Hinard 1984 ; Hinard 1985, p. 36-48 ; Reduzzi Merola 2014.

<sup>7</sup> Cicéron, *Philippiques*, XI, 9.

<sup>8</sup> Cicéron, *Des devoirs*, I, 39 ; III, 99-108 ; *Des termes extrêmes des biens et des maux*, II, 65 ; Valère Maxime, *Faits et dits mémorables*, I, 1, 14 ; II, 9, 8 ; IV, 4, 6 ; IX, 2, ext. 1 ; Aulu-Gelle, *Nuits attiques*, VII, 4 ; Gaillard 1972 ; Dubuisson 1983 ; Gendre, Loutsch 2001 ; Bartusik 2013 ; Leach 2014.

<sup>9</sup> Cicéron, *Philippiques*, XI, 5.

dans le raffinement des tortures que lui avaient infligées les Carthaginois, et qui démontraient leur inhumanité<sup>10</sup>. Par le récit des tortures endurées, de la décapitation et de l'exposition de la tête, Cicéron renvoyait les conditions de la mort de Trebonius à un archétype de comportement, celui des ennemis absolus, les Carthaginois. Il insérait l'histoire de l'exécution de Trebonius dans un récit profond qui relevait une transformation de nature chez Dolabella. Les outrages infligés au corps de Trebonius devenaient le signe que Dolabella était devenu autre chose qu'un Romain, qu'il était passé, en adoptant un comportement inhumain, du côté des ennemis, pire même, du côté des barbares<sup>11</sup>. Les outrages infligés par Dolabella au corps de Trebonius, qui visait à faire de ce dernier un ennemi, constituaient, dans le discours cicéronien qui agissait comme un miroir, le signe de l'exclusion de Dolabella de la citoyenneté romaine. Le début du discours de Cicéron dévoilait cette altérité de Dolabella, qui s'achevait par l'expression de sa dimension la plus intime du point de vue de Cicéron : « Et cet homme fut autrefois de ma famille »<sup>12</sup>.

Par ce récit, Cicéron révélait également qu'il ne s'agissait pas seulement pour Dolabella de tuer Trebonius, mais de le faire disparaître. La tête, déjà défigurée par les tortures, fut exposée sans doute jusqu'à l'effacement complet des traits du visage, comme cela avait été le cas lors des proscriptions de Sylla<sup>13</sup>, tandis que le corps était jeté à la mer<sup>14</sup>. Dolabella, selon Cicéron, avait cherché à rejeter Trebonius, privé de cérémonie funèbre, privé de lieu de sépulture, non seulement du monde des morts, mais également de celui des vivants en annihilant tout ancrage matériel de sa mémoire<sup>15</sup>.

Mais à partir de ce récit des outrages subis par le corps de Trebonius, Cicéron entreprit de construire une autre réalité, en se demandant si Trebonius, sous les tortures, avait été malheureux, *miser*. Selon lui, au moment de son arrestation, Trebonius avait été malheureux en réalisant, lorsque les soldats de Dolabella avaient surgi en pleine nuit dans sa chambre, qu'il avait été trompé par les démonstrations d'amitié de ce dernier et

<sup>10</sup> Cicéron, *Philippiques*, XI, 8 ; 10 : *Humanitati inuentus esset inimicus*.

<sup>11</sup> Cicéron, *Philippiques*, XI, 6 ; 9. L'*humanitas* caractérisait, pour les Romains, leur attitude vis-à-vis des ennemis, Hellegouarc'h 1963, p. 267-271 ; Gildenhard 2011, p. 203-216 ; Martin 2014.

<sup>12</sup> Cicéron, *Philippiques*, XI, 10 : *fuit meus* ; Jeppesen-Wigelsworth 2013.

<sup>13</sup> Appien, dont le récit de la mort de Trebonius diffère de celui de Cicéron, signale néanmoins cette disparition du visage (*Guerres civiles*, III, 101) ; Hinard 1984.

<sup>14</sup> Hinard 1985, p. 48 ; Kyle 1998, p. 217-221.

<sup>15</sup> Vernant 1982 ; Hinard 1985, p. 36-49 ; Lavagne 1987 ; Ducos 1995 ; Hope 2000 ; Graham 2011 ; Allély 2014b.

qu'il avait été ainsi victime d'une apparence de citoyen<sup>16</sup>. Mais Trebonius avait ensuite supporté les tortures avec courage, patience et modération<sup>17</sup>. Il n'était plus malheureux puisque, par son courage sous la torture, il avait connu la belle mort, avant que Dolabella ne s'acharne sur son cadavre. Trebonius avait affronté les tortures et la mort avec l'âme du sage, et démontré ainsi, aux yeux de ses pairs, sa *uirtus*, comme Regulus incarnant les plus hautes qualités morales dans les supplices infligés par les Carthaginois<sup>18</sup>.

Entre les deux récits de la mort de Trebonius, Cicéron annonça ce que cette description de son supplice allait produire devant les yeux des sénateurs : une apparition, *speciem*<sup>19</sup>. Le récit devait faire apparaître réellement le corps de Trebonius, corps qui n'avait donc pas disparu. Le discours allait suppléer à l'absence du corps réel de Trebonius pour lui substituer le corps construit par le texte. Là était la fonction du récit des tortures infligées à Trebonius et de sa clé de lecture d'inspiration stoïcienne que fournit Cicéron<sup>20</sup>. Cette apparition qui se formait par le discours allait frapper les yeux de ceux qui l'écoutaient, pénétrer et étreindre leur âme<sup>21</sup>. Ainsi, par cette apparition,

<sup>16</sup> Cicéron, *Philippiques*, XI, 5 : *Si ut ab eo qui aperte hostis esset, incautus, si ut ab eo qui ciuis etiam tum speciem haberet, miser*. « Imprudent s'il avait affaire à un ennemi déclaré, malheureux si c'était encore à une apparence de citoyen ». L'alternative que présente Cicéron n'en est en fait pas une, puisque toute sa démonstration tend vers l'idée que Dolabella n'était alors, par son comportement, plus un citoyen. Cicéron, *Philippiques*, XI, 7 : *Nocturnum impetum in urbem Asiae clarissimam, irruptionem armatorum in Treboni domum, cum miser ille prius latronum gladios uideret quam quae res esset audisset*. « L'irruption de gens en armes dans la maison de Trebonius, alors que ce malheureux voyait les glaives des brigands avant de savoir ce qui se passait ». *Miser* était l'opposé de *beatus*. Cicéron construisait ici la figure de Trebonius sur le modèle de celle de Regulus, lui aussi *beatus*, et non *miser* : Des termes extrêmes des biens et des *maux*, II, 65 ; *Les paradoxes des stoïciens*, 2, 16 ; Gildenhard 2011, p. 120-124.

<sup>17</sup> Cicéron, *Philippiques*, XI, 7 : *Quae tulisse illum fortiter et patienter ferunt. Magna laus meoque iudicio omnium maxima : est enim sapientis, quidquid homini accidere possit, id praemeditari ferendum modice esse, si euenerit. O multo miserior Dolabella quam ille, quem tu miserimum esse uoluisti !* « Tout cela, il l'a supporté, dit-on, avec courage et patience. Grande vertu et, selon moi, la plus grande : il appartient au sage, quoi qu'il puisse arriver à l'homme, de se préparer d'avance à le supporter avec modération, si cela se produit. Ô Dolabella, bien plus malheureux que celui que tu as voulu rendre très malheureux ! ».

<sup>18</sup> En cela, Trebonius avait rejoint Regulus dans l'exemplarité face à la souffrance : « *Cruciatius est a Dolabella Trebonius* » – *Et quidem a Karthaginiensibus Regulus* (Cicéron, *Philippiques*, XI, 7).

<sup>19</sup> Cicéron, *Philippiques*, XI, 7 : *Ponite igitur ante oculos, patres conscripti, miseram illam quidem et flebilem speciem, sed ad incitandos nostros animos necessariam*. « Placez donc devant vos yeux, Sénateurs, ce tableau, affreux certes et lamentable, mais nécessaire pour enflammer nos cœurs ».

<sup>20</sup> Cicéron, *Philippiques*, XI, 7-9.

<sup>21</sup> Cicéron, *Philippiques*, XI, 7-9.

Cicéron conduisait son auditoire à une connaissance et à une réaction juste : le regard apprenait car c'était un regard civilisé.

La sagesse de Trebonius avait donc garanti l'intégrité de son corps apparu devant les yeux des sénateurs. Les tortures ordonnées par Dolabella n'avaient en définitive pas pu pénétrer ce corps demeuré intact. Et comme les tortures infligées par Dolabella n'avaient pu l'atteindre, le projet de ce dernier n'avait pu réussir : la cérémonie funèbre en l'honneur de Trebonius se déroulait, maintenant, dans le discours. Ce que prononçait Cicéron au début de cette *Onzième Philippique*, c'était la *laudatio funebris* de Trebonius : *magna laus* dit-il en relatant et en célébrant le comportement de ce dernier sous la torture<sup>22</sup>.

Ainsi, ce qui était abject dans la mort de Trebonius, ce n'était pas la mort du sage dont le corps, en dernier ressort, demeurait intact. Ce qui était abject, c'était le spectacle du corps du tortionnaire.

## II- LE CORPS IGNOBLE DE DOLABELLA

Dans la *Onzième Philippique*, Cicéron relate la mort de Trebonius pour mettre en exergue qu'il ne s'agissait pas d'un simple assassinat, mais qu'elle fut le produit de la perfidie de Dolabella. Celui-ci, accueilli à Smyrne par Trebonius, eut des entretiens cordiaux avec lui et lui avait serré la main. Au grand jour, il avait fait les gestes engageant sa foi, démontrant sa volonté d'engager une relation de *fides* avec Trebonius<sup>23</sup>. Puis, de nuit, il avait surpris ce dernier, l'avait fait arrêter, torturer puis exécuter. Il avait donc trahi sa parole, et surtout caché ses véritables intentions<sup>24</sup>. Dolabella avait pris, par fraude, l'apparence d'un citoyen<sup>25</sup>, alors qu'il était déjà un *hostis*. Il s'était travesti, l'apparence du citoyen recouvrant la réalité de l'*hostis*, et ce travestissement était dévoilé maintenant, dans le discours, par la révélation de la contradiction entre d'une part les paroles et les gestes amicaux de Dolabella vis-à-vis de Trebonius, et d'autre part les conditions atroces de la mort de ce dernier. La parole de Cicéron, construite comme

<sup>22</sup> Cicéron, *Philippiques*, XI, 7 : *Magna laus meoque iudicio omnium maxima*. « Grande vertu et, selon moi, la plus grande » ; Palmieri 1999.

<sup>23</sup> Cicéron, *Philippiques*, XI, 5 ; Boyancé 1972, p. 91-103 ; 121-152.

<sup>24</sup> Cicéron, *Philippiques*, XI, 5 : *Nocturnus introitus Zmyrnam* ; XI, 7 : *Nocturnum impetum in urbem* ; Achard 1981, p. 265-268.

<sup>25</sup> Cicéron, *Philippiques*, XI, 5 : *Si ut ab eo qui civis etiam tum speciem haberet*.

parole de vérité, renvoyait, par l'image qu'elle mettait sous les yeux des sénateurs, la parole de Dolabella à sa réalité mensongère.

Mais la bouche de Dolabella avait également proféré des paroles outrageantes qui avaient lacéré Trebonius<sup>26</sup>. Pourtant, le corps de ce dernier, comme nous l'avons vu, demeurait intact même après les supplices qui lui avaient été infligés. Les paroles outrageantes de Dolabella ne l'avaient pas lacéré, mais tel était leur but, et tel était la cible de la dénonciation par Cicéron du comportement de Dolabella. Ce dernier, plein de fureur, avait voulu porter atteinte à l'honneur de Trebonius, par l'insulte, par la calomnie, par la menace, par des paroles contraires à l'honneur. La parole outrageante, en s'attaquant au meilleur citoyen, *optimus uir*, avait voulu l'abattre. Dolabella avait cherché, par le renversement des normes sociales fondées sur la vertu, à abolir la hiérarchie qui plaçait au sommet les meilleurs, les plus vertueux. La bouche de Dolabella avait ainsi proféré des paroles en contradiction avec ce que devait être la parole d'un membre de la classe dirigeante romaine.

Enfin la bouche de Dolabella ne proférait pas seulement des mensonges et des paroles en contradiction avec la vertu, contradictoires avec ce qu'aurait dû être Dolabella, un *optimus uir*. Elle était le lieu d'une réalité encore plus infâme. En effet, Dolabella avait « montré dans ses passions une telle turpitude qu'il s'est toujours complu à commettre des excès que ne pourrait pas même lui reprocher un adversaire décent » (*Deinde libidinum turpitudine ut in hoc sit semper ipse laetatus, quod ea faceret quae sibi obici ne ab inimico quidem possent uerecundo*<sup>27</sup>). Or cette idée avait également été exprimée par Cicéron dans la *Deuxième Philippique*, à propos d'Antoine. Et dans ce passage, ce que reprochait Cicéron à Antoine, c'était la pratique de la fellation<sup>28</sup>. Par cette allusion, Cicéron faisait de cette pratique l'une des causes de la bouche impure de Dolabella. Il accusait Dolabella d'avoir accepté d'être pénétré sexuellement par un autre homme, d'avoir donc adopté un comportement sexuel passif, et par-dessus tout, de l'avoir fait par plaisir. Dolabella était ainsi l'inverse de Trebonius. Alors que chez ce

<sup>26</sup> Cicéron, *Philippiques*, XI, 5 : *Cum uerborum contumeliis optimum uirum incesto ore lacerasset*. « Après avoir, par des paroles outrageantes, déchiré d'une bouche impure cet excellent citoyen ».

<sup>27</sup> Cicéron, *Philippiques*, IX, 9.

<sup>28</sup> Cicéron, *Philippiques*, II, 47 : *Sunt quaedam quae honeste non possum dicere ; tu autem eo liberior quod ea in te admisisti quae a uerecundo inimico audire non posses*. « Il est des choses dont je ne saurais parler en termes honnêtes ; quant à toi, tu as plus de liberté, parce que tu t'es permis des actes tels que tu ne risques pas de te les entendre reprocher par un ennemi qui se respecte » ; Krenkel 1980, repris dans Krenkel 2006, p. 205-231 ; Akar 2016.

dernier la sagesse de l'âme lui permettait de réfréner ses passions, Dolabella se soumettait entièrement à la recherche des plaisirs du corps, jusqu'à l'adoption de comportements infâmes, particulièrement indignes pour un membre de la noblesse romaine. Le corps de Dolabella était ainsi un corps pénétré, et cette pénétration révélait qu'il s'agissait d'un corps déstructuré : la recherche du plaisir annihilait celle de la vertu, le corps y dominait l'esprit.

La pratique de la fellation concourait à la mise en évidence de l'incapacité de Dolabella à fixer des bornes à ses passions, incapacité que l'on pouvait observer, d'après Cicéron, dans le caractère insatiable de sa cruauté<sup>29</sup>. Ainsi s'expliquait l'acharnement sur le cadavre de Trebonius, acharnement dont même la disparition du corps de ce dernier ne provoqua pas la fin. Puisque son âme ne pouvait être rassasiée, il n'avait pu satisfaire par ce spectacle que ses yeux : *oculos pauverit suos*<sup>30</sup>.

Le corps de Trebonius que le discours cicéronien mettait sous les yeux des sénateurs, cette apparition qui pénétrait leur âme et provoquait l'émoi, ce corps, Dolabella l'avait réellement eu devant les yeux, mais sans que cela ne pénètre son âme. L'image du corps de Trebonius restait dans les yeux de Dolabella, sans que ce dernier puisse donner une signification à ce qu'il voyait, et donc sans que son âme puisse trouver une quelconque satisfaction à ce spectacle. Contrairement au regard construit par Cicéron, regard civilisé qui permettait aux sénateurs qui l'écoutaient de voir la réalité du corps de Trebonius, corps pourtant absent, le regard de Dolabella n'apprenait rien de ce qu'il voyait réellement : c'était un regard barbare.

Cicéron construisit ainsi le corps de Dolabella comme l'inverse de celui de Trebonius. Le corps de ce dernier, en apparence mis en pièces par les tortures, demeurait intègre parce que la sagesse qui le soumettait à ses principes en assurait l'unité. Le corps de Dolabella, en apparence intègre, se révélait un corps pénétré et disloqué car il n'était soumis qu'à la recherche sans frein de la satisfaction de ses passions.

### III- LE CORPS OUTRAGÉ DE TREBONIUS OU LE DÉBUT DE LA GUERRE CIVILE

Nous l'avons dit, un élément étonnant dans cette description de la mort de Trebonius par Cicéron est son caractère *a priori* inutile du point de vue politique. Lorsqu'on avait appris à Rome la nouvelle de la mort de Trebonius, Q. Fufius Calenus, l'un des principaux consulaires du Sénat et le principal soutien de Marc Antoine à

<sup>29</sup> Cicéron, *Philippiques*, XI, 8 : *Suam insatiabilem crudelitatem*.

<sup>30</sup> Cicéron, *Philippiques*, XI, 8.

Rome, décida de lâcher immédiatement Dolabella en proposant qu'il fût déclaré *hostis*, semblant ainsi faire la politique voulue par les Républicains du Sénat<sup>31</sup>. Le lendemain de cette intervention de Calenus, Cicéron prononça la *Onzième Philippique* pour obtenir du Sénat qu'il reconnût officiellement Cassius comme proconsul de Syrie et qu'il lui confiât la guerre contre Dolabella<sup>32</sup>. Il répondait ainsi au consul Pansa qui était probablement celui qui avait proposé juste avant lui, au cours de la même séance, de confier cette mission aux consuls de l'année dès qu'ils auraient repoussé Antoine de Modène. Cette proposition de Pansa conduisait donc à différer la guerre contre Dolabella au minimum de plusieurs mois, ce dont Cicéron ne voulait pas. Or on peut faire l'hypothèse que Pansa ne put émettre cette proposition qu'en minimisant l'importance de l'assassinat de Trebonius et donc la nécessité d'une intervention militaire immédiate, c'est-à-dire en s'inscrivant dans la continuité de la position défendue la veille par Calenus. Ce dernier, défendant les intérêts du parti césarien et en particulier ceux de Marc Antoine, avait probablement présenté l'assassinat de Trebonius comme un acte isolé qui n'engageait aucunement ni Marc Antoine ni les autres Césariens<sup>33</sup>. Ainsi, il pouvait prétendre que cet assassinat ne remettait pas en cause le compromis du 17 mars 44 entre partisans et adversaires de César<sup>34</sup>, de manière que le Sénat refuse le plus longtemps possible la demande de Cicéron de désigner Antoine *hostis*, ennemi public, bien qu'il assiégeât Decimus Brutus dans Modène<sup>35</sup>. Afin de répondre autant à Pansa qui était intervenu juste avant lui qu'au discours prononcé par Calenus la veille, Cicéron construisit, dans la *Onzième Philippique*, le récit du supplice de Trebonius afin d'en dramatiser les conséquences et de montrer que ce supplice changeait radicalement la situation politique.

Cicéron ne perdait pas de vue l'objectif qu'il poursuivait depuis le mois de décembre 44, que le Sénat désignât Antoine ennemi public<sup>36</sup>. Pour tenter de vaincre les réticences de certains sénateurs, Cicéron tenta de démontrer, dans la *Onzième Philippique*, l'identité de vue et d'action entre Dolabella et Antoine, identité avant

<sup>31</sup> Gotter 1996, p. 159-160 ; Ferriès 2007, p. 91-95.

<sup>32</sup> Cicéron, *Philippiques*, XI, 26-36 ; Von Ortmann 1988, p. 329-334 ; Gotter 1996, p. 142.

<sup>33</sup> Cicéron, *Philippiques*, XI, 15.

<sup>34</sup> Plutarque, *César*, 67, 8 ; *Brutus*, 19, 1 ; *Cicéron*, 42, 3 ; *Antoine*, 14, 3 ; Appien, *Guerres civiles*, II, 142 ; Cassius Dion, *Histoire romaine*, XLIV, 22, 3 ; 34, 7.

<sup>35</sup> Grattarola 1990, p. 130-132.

<sup>36</sup> Cicéron, *Philippiques*, III, 6 ; 14 ; Grattarola 1990, p. 130-132 ; Gotter 1996, p. 134-146 ; 152-160 ; Lintott 1999 [1968], p. 63-65 ; Manuwald 2008 ; Dawes 2014.

tout fondée sur une infamie commune<sup>37</sup>. On comprend mieux alors sa remarque sur les excès de Dolabella, « que ne pourrait pas même lui reprocher un adversaire décent ». Cicéron, en dénonçant la bouche impure de Dolabella dans les mêmes termes que celle d'Antoine dans la *Deuxième Philippique*, englobait ses deux ennemis dans la même abjection morale<sup>38</sup>. Cette perversité commune constituait, pour Cicéron, le fondement de leur projet politique commun, la destruction de l'ordre sénatorial<sup>39</sup>. Mais dans cette partie de la *Onzième Philippique*, Cicéron n'évoqua jamais explicitement la volonté de venger la mort de César, qui apparaissait sans doute à tous ceux qui l'écoutèrent comme la véritable raison de l'assassinat de Trebonius<sup>40</sup>. Il tentait ainsi de substituer à la raison que ne manqueraient pas d'invoquer certains Césariens une autre analyse de la situation. La communauté dans l'infamie entre Antoine et Dolabella et le projet de destruction du Sénat, illustré par la destruction du corps de Trebonius, devaient permettre à Cicéron de justifier la nécessité de s'opposer à Antoine sans évoquer la mort de César. Il s'agissait pour Cicéron d'englober dans une même réprobation Antoine et Dolabella, de manière à fracturer le groupe des Césariens du Sénat et à faire basculer certains d'entre eux dans le camp des opposants à Antoine, avec cet objectif implicite de montrer, à l'inverse de ce que disait Calenus, que si Dolabella avait été déclaré ennemi public, alors Antoine devait l'être également.

Très peu de temps après que Cicéron eut prononcé la *Onzième Philippique*, Antoine rédigea une lettre adressée à Hirtius et à Octave, que l'on peut en partie reconstituer par le commentaire qu'en fit Cicéron dans la *Treizième Philippique*, le 20 mars au Sénat<sup>41</sup>. Or dans cette lettre, Antoine lui aussi exprima l'idée d'une

<sup>37</sup> Cicéron, *Philippiques*, XI, 1-2 ; 6 ; Gotter 1996, p. 152 ; Matijevic 2006, p. 317.

<sup>38</sup> Cicéron, *Philippiques*, XI, 8 : *Suam insatiabilem crudelitatem*.

<sup>39</sup> Cicéron, *Philippiques*, XI, 2 ; 6 ; même accusation : XIII, 23 ; XIV, 8.

<sup>40</sup> On ne peut douter que l'idée selon laquelle Trebonius fut le premier des césaricides à recevoir son châtement, idée transmise par certaines sources tardives (Appien, *Guerres civiles*, III, 101 ; Velleius Paterculus, *Histoire romaine*, II, 87, 3 ; Cassius Dion, *Histoire romaine*, XLIX, 29, 3), n'ait émergé dès la survenue de l'événement lui-même ; dans nos sources, y compris les plus anciennes, sur les événements des années 44-43, Trebonius est présenté comme l'un des principaux membres de la conjuration contre César (Cicéron, *Philippiques*, II, 27 ; 34 ; XIII, 22 ; *Lettres aux familiers*, X, 28, 1 ; Tite-Live, *Periochae*, 116, 3 ; Strabon, *Géographie*, XIV, 1, 37 ; Velleius Paterculus, *Histoire romaine*, II, 56, 3 ; Plutarque, *Antoine*, 13, 2-3 ; *Brutus*, 17, 2 ; Appien, *Guerres civiles*, II, 117 ; Cassius Dion, *Histoire romaine*, XLIV, 19, 1 et 3) ; Grattarola 1990, p. 14 ; Drum 2008.

<sup>41</sup> Cicéron, *Philippiques*, XIII, 22-48.

identité de vue entre lui et Dolabella<sup>42</sup>. Pour Antoine, l'assassinat de Trebonius, un des principaux conspirateurs de l'assassinat de César, par Dolabella, replaçait la question de la vengeance de la mort de César au centre du jeu politique. Antoine voyait donc le danger politique que représentait le crime commis par Dolabella, qui était de voir sa situation à la tête du parti césarien encore affaiblie, alors qu'Octave travaillait déjà à cet affaiblissement notamment auprès des vétérans<sup>43</sup>. L'assassinat de Trebonius contraignit ainsi Antoine à exprimer une solidarité avec Dolabella, solidarité fondée sur la nécessité d'affirmer son *leadership* dans le projet de venger César. S'opposant à la manœuvre de Cicéron, Antoine cherchait donc à ressouder le parti césarien autour de lui.

En revanche, Antoine dans sa lettre au Sénat, comme Cicéron dans la *Onzième Philippique*, exprima l'idée du caractère primordial de la mort de Trebonius. Il s'agissait de la première mort, de la vengeance inaugurale qui en annonçait beaucoup d'autres<sup>44</sup>. La position de Cicéron pouvait donc paraître paradoxale : afin de rallier certains Césariens à sa cause, il se refusait à évoquer explicitement l'assassinat de César, mais il prophétisait la mort de ceux qui l'écoutaient en cas de victoire d'Antoine et de Dolabella, en raison de leur participation, active ou supposée, à cet assassinat. Le supplice enduré par Trebonius annonçait ce que les Césariens voulaient faire subir aux sénateurs à qui Cicéron s'adressait. L'image du corps supplicié de Trebonius, image produite par le discours de Cicéron, mettait sous les yeux des sénateurs les supplices qui leur étaient promis par Antoine et ses partisans.

Chez Cicéron comme chez Antoine, le conflit civil devenait maintenant une guerre à mort. L'atrocité de la mort de Trebonius montrait, pour Cicéron comme pour Antoine, que l'accord du 17 mars 44 avait volé en éclat et que tout compromis était devenu impossible. Pour Cicéron, il s'agissait de montrer à son auditoire que cette mort lançait un cycle de vengeance dont tous pourraient être les victimes, que le conflit civil devenait une guerre d'élimination d'un camp par l'autre, puisque non seulement Dolabella avait fait exécuter Trebonius, mais qu'il lui avait refusé toute sépulture. Pour

<sup>42</sup> Cicéron, *Philippiques*, XIII, 22.

<sup>43</sup> Ferriès 2007, p. 68-70 ; 80-98 ; 109-116.

<sup>44</sup> Cicéron, *Philippiques*, XI, 2 et 6 ; (lisant la lettre d'Antoine) XIII, 22 : *Dedisse poenas sceleratum cineri atque ossibus clarissimi uiri et apparuisse numen deorum intra finem anni uertentis aut iam soluto supplicio parricidi aut impendente laetandum est*. « Que le châtement d'un scélérate ait vengé la cendre et les os d'un homme illustre [César] et que la volonté des dieux se soit manifestée avant le déroulement complet d'une année, soit en infligeant déjà soit en brandissant un supplice pour le parricide, voilà de quoi se réjouir ». Le châtement menace évidemment ici tous les césaricides.

Cicéron, cette situation nouvelle justifiait donc de choisir la solution politiquement la plus claire et militairement la plus efficace, c'est-à-dire de confier la guerre contre Dolabella à Cassius, l'organisateur avec Brutus de la conjuration contre César, et qui se trouvait avec une armée en Syrie.

Ainsi, dans les premières semaines de mars 43 se noua un étrange dialogue à distance entre les deux ennemis à propos du sens que l'on devait donner à la mort de Trebonius. Et ce dialogue eut cela de particulier qu'en définitive Antoine dévoila dans sa lettre le véritable sens de la description par Cicéron du supplice de Trebonius dans la *Onzième Philippique*. D'après Antoine, ce supplice vengeait la cendre et les os de César<sup>45</sup>. Les souffrances endurées et la disparition du corps de Trebonius avaient vengé ce qui restait du corps de César, ce qui faisait sa présence en gloire sur le Forum, au centre même de Rome, là où il avait été incinéré. Antoine désignait métaphoriquement, par la mention des cendres et des os de César, le lieu du bûcher, là où César avait reçu les honneurs funèbres, et rappelait ainsi ses partisans à l'obligation morale de venger ce dernier. Comme Cicéron s'adressant aux sénateurs dans la *Onzième Philippique*, Antoine, dans sa lettre, annonçait aux Césariens que la destruction du corps de Trebonius donnait le signal que la curée avait commencé.

Mais pour Cicéron, nous l'avons vu, le corps de Trebonius demeurait intact et présent. Ce qu'il avait construit dans la *Onzième Philippique*, c'était donc, sur le modèle du corps de César, corps qui demeurait ici-bas par le lieu du bûcher et dont la présence constituait un rappel à tous ses partisans qu'il devait être vengé, le corps de Trebonius, que le discours construisait comme un corps présent à qui il allait falloir, à lui aussi, apporter une vengeance. Cicéron et Antoine construisaient ensemble, autour du corps supplicié de Trebonius, un conflit radical, qui ne pourrait se résoudre que par l'élimination physique d'un camp par l'autre. Ainsi, Cicéron avait entrepris de demander des comptes à ceux qui prétendraient vouloir rétablir la paix avec Dolabella, mais surtout avec Antoine, malgré le supplice de Trebonius, comme Dolabella, en assassinant Trebonius, avait entrepris de demander des comptes aux autres césariens.

---

<sup>45</sup> Cicéron, *Philippiques*, XIII, 22.

